



CCI GRENOBLE

REÇU LE

- 1 AOUT 2025

Mairie de LE CHAMP-PRÈS-FROGES

N/ Réf. : DIT / CV-RR – 2025 - 2521

Dossier suivi par Cécile Villard

☎ 04.76.28.28.06

cecile.villard@grenoble.cci.fr

Madame Mylène JACQUIN
Maire
Mairie de Champ-Près-Froges
38190 LE CHAMP-PRÈS-FROGES

Grenoble, le 28 juillet 2025

Madame le Maire,

Par courrier en date du 16 juin 2025 vous sollicitez l'avis de la CCI de Grenoble concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et je vous en remercie.

Sur la thématique économique, la CCI de Grenoble relève que le projet accorde une liberté d'implantation aux commerces et services en zone urbaine qui résulte d'une logique pertinente de mixité avec l'habitat. Elle retient également la volonté communale de préserver les zones économiques présentes sur la commune en les réservant aux activités difficilement compatibles avec l'habitat.

Dans un contexte fortement contraint par les risques, elle salue l'effort fait pour encourager leur densification à travers, notamment, des dispositions sur le bâti.

Dans ces conditions, je vous informe que ce dossier n'appelle aucune observation particulière de la part de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Pierre Streiff



5-7 place Robert Schuman
CS 90297
38016 Grenoble cedex 1



www.grenoble.cci.fr



T. 04 76 28 28 28

